



Assemblée générale

LIBRARY

MARKS

UNESCO COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/42/6 (Chap. 20)
4 mars 1987

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989*

TITRE IV. ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANITAIRES

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. Organes directeurs	9
B. Division des stupéfiants	11
1. Direction exécutive et administration	14
2. Programme d'activité	14
C. Organe international de contrôle des stupéfiants	24
1. Direction exécutive et administration	27
2. Programme d'activité	27
D. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	33

* L'ensemble du budget-programme, tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale, paraîtra en tant que Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session (A/42/6/Rev.1).

CHAPITRE 20. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES

TABLEAU 20.1. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
7 158,1	(174,6)	(2,4)	(48,4)	(0,6)	42,7	0,5	(180,3)	(2,5)	6 977,8

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources					Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
6 983,5	(48,4)	-	-	(48,4)	(0,6) %	

TABLEAU 20.1 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987	1988-1989
	Montant	Montant
	estimatif des	estimatif des
	dépenses	dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies		
ii) Des programmes extra-budgétaires		
Division des stupéfiants	549,0	377,0
Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	16,4	15,6
Secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	1 690,2	1 859,0
Total a)	2 255,6	2 251,6
b) Activités de fond		
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues : fonds alloués à la Division des stupéfiants et au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2 162,7	1 693,2
Total b)	2 162,7	1 693,2
c) Projets opérationnels		
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues : Fonds alloués à la Division des stupéfiants	2 737,3	814,2
Fonds alloués à des institutions spécialisées des Nations Unies et à d'autres entités	33 097,2	42 618,0
Total c)	35 834,5	43 432,2
Total a), b) et c)	40 252,8	47 377,0
Total, coûts directs		54 354,8

TABLEAU 20.2. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires							Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)
	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Autres objets de dépenses	Postes permanents	Ajustements spéciaux	Total	(8) - (2) + (9)		
Programmes	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(10)
A. Organe directeurs									
1. Commission des stupéfiants	216,8	-	-	-	-	9,4	-	9,4	226,2
2. Organe international de contrôle des stupéfiants	417,7	-	-	-	-	14,2	-	14,2	431,9
B. Division des stupéfiants	4 054,7	-	-	-	129,5	29,3	(274,2)	(115,4)	3 939,3
C. Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2 468,9	-	-	-	87,1	9,9	(179,8)	(82,8)	2 386,1
D. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a/	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	7 158,1	-	-	-	216,6	62,8	(454,0)	(174,6)	6 983,5

a/ Financé exclusivement par des fonds extra-budgétaires.

b/ Compte tenu de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989.

TABLEAU 20.3. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Montant des dépenses supplémentaires prévues		Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle
					\$	%		
A. Organes directeurs								
1. Commission des stupéfiants	216,8	9,4	-	3,4	12,8	5,9	229,6	-
2. Organe international de contrôle des stupéfiants	417,7	14,2	-	5,2	19,4	4,6	437,1	-
Total partiel	634,5	23,6	-	8,6	32,2	5,0	666,7	-
B. Division des stupéfiants								
Total partiel	4 054,7	(115,4)	(64,4)	21,5	(158,3)	(3,9)	3 896,4	(1,6)
Total partiel	4 054,7	(115,4)	(64,4)	21,5	(158,3)	(3,9)	3 896,4	(1,6)
C. Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants								
Total partiel	2 468,9	(82,8)	16,0	12,6	(54,2)	(2,1)	2 414,7	0,6
Total partiel	2 468,9	(82,8)	16,0	12,6	(54,2)	(2,1)	2 414,7	0,6

TABLEAU 20.3 (suite)
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale		
	\$	\$	%	\$	%	
D. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a/	-	-	-	-	-	-
Total	7 158,1	(174,6)	(48,4)	42,7	(180,3)	(0,6)

a/ Financé exclusivement par des fonds extra-budgétaires.

TABLEAU 20.4. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989				
Postes permanents	4 188,0	(176,0)	-	15,9	(160,1)	4 027,9	-
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	63,0	2,8	21,0	1,3	25,1	88,1	31,9
Consultants	57,7	2,6	(11,8)	0,9	(8,3)	49,4	(19,5)
Heures supplémentaires	10,7	0,7	-	0,2	0,9	11,6	-
Groupes spéciaux d'experts	61,3	2,7	21,7	1,2	25,6	86,9	33,9
Dépenses communes de personnel	1 466,6	(61,4)	-	5,4	(56,0)	1 410,6	-
Indemnités de représentation	1,2	-	-	-	-	1,2	-
Frais de voyage des représentants	548,5	23,6	-	8,6	32,2	580,7	-
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	167,3	7,2	(30,0)	2,0	(20,8)	146,5	(17,1)
Imprimerie et reliure	350,2	16,3	(89,7)	4,2	(69,2)	281,0	(24,4)
Honoraires	86,0	-	-	-	-	86,0	-
Location et entretien du matériel	42,0	1,7	7,7	0,7	10,1	52,1	17,6
Dépenses de représentation	2,1	0,1	-	-	0,1	2,2	-
Fournitures et accessoires	82,3	3,6	32,7	1,8	38,1	120,4	38,0
Mobilier et matériel	31,2	1,5	-	0,5	2,0	33,2	-
Total	7 158,1	(174,6)	(48,4)	42,7	(180,3)	6 977,8	(0,6)

TABLEAU 20.5. POSTES NECESSAIRES

Programme : Contrôle international des drogues

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SSG	-	-	-	-	1	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1
D-1	3	3	-	-	2	2	5
P-5	4	4	-	-	1	1	5
P-4	9	9	-	-	4	2	11
P-3	7	7	-	-	3	3	10
P-2/1	8	8	-	-	-	-	8
Total	32	32	-	-	11	9	43
Agents des services généraux							
1re classe	4	4	-	-	1	1	5
Autres classes	23	23	-	-	11	11	34
Total	27	27	-	-	12	12	39
Total général	59	59	-	-	23	21	80

A. Organes directeurs

TABLEAU 20.6. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	Montants des dépenses supplémentaires prévues					Crédits demandés pour 1988-1989
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	
Principaux objets de dépense						
a) Commission des stupéfiants						
Frais de voyage des représentants	216,8	9,4	-	3,4	12,8	229,6
b) Organe international de contrôle des stupéfiants						
Frais de voyage des représentants	331,7	14,2	-	5,2	19,4	351,1
Honoraires	86,0	-	-	-	-	86,0
Total partiel b)	417,7	14,2	-	5,2	19,4	437,1
Total	634,5	23,6	-	8,6	32,2	666,7

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
658,1	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total	666,7
-------	-------

A. Organes directeurs

20.1 Les deux organes directeurs de l'ONU s'occupant du contrôle international des drogues sont la Commission des stupéfiants et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS).

20.2 La Commission des stupéfiants, qui se compose de 40 membres et fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, se réunit en session ordinaire tous les deux ans à Vienne. Depuis quelques années, elle se réunit l'année intermédiaire en session extraordinaire.

20.3 L'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui se compose d'un président, de deux vice-présidents et de 10 membres, doit, selon son mandat, se réunir deux fois par an mais peut se réunir plus souvent, s'il le souhaite. Ces dernières années, il n'a pas tenu plus de deux sessions par an.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Frais de voyage des représentants

20.4 Le montant prévu à ce titre pour la Commission des stupéfiants (226 200 dollars) reste inchangé par rapport au montant actuel. Il doit permettre de couvrir : a) les frais de voyage des représentants de 40 Etats Membres qui participeront à la dixième session extraordinaire prévue en 1988 et à sa trente-troisième session ordinaire en 1989; b) les frais de voyage de cinq représentants qui participeront aux réunions de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient; et c) les frais de voyage du Président de la Sous-Commission, qui participera aux sessions de la Commission.

20.5 Le montant des ressources nécessaires pour l'OICS (345 900 dollars) reste également inchangé par rapport au montant actuel des ressources. Il doit permettre de couvrir les dépenses relatives à deux réunions de l'Organe par an et les frais de voyage pour les enquêtes à faire sur les lieux conformément à l'article 14 de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, telle qu'elle a été modifiée par le Protocole de 1972. Si l'Organe décidait de tenir plus de quatre réunions pendant l'exercice biennal, il faudrait envisager, le moment venu, de demander des ressources supplémentaires.

B. Division des stupéfiants

TABLEAU 20.7. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	2 526,7	(107,3)	-	9,3	(98,0)	2 428,7
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	35,8	1,6	-	0,6	2,2	38,0
Consultants	37,6	1,7	(11,8)	0,5	(9,6)	28,0
Heures supplémentaires	5,2	0,3	-	0,1	0,4	5,6
Groupes spéciaux d'experts	61,3	2,7	21,7	1,2	25,6	86,9
Dépenses communes de personnel	884,8	(37,4)	-	3,0	(34,4)	850,4
Indemnités de représentation	1,2	-	-	-	-	1,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	119,8	5,2	(25,0)	1,5	(18,3)	101,5
Imprimerie et reliure	248,0	12,0	(89,7)	2,6	(75,1)	172,9
Location et entretien du matériel de bureau	10,4	0,3	3,6	0,2	4,1	14,5
Location et entretien du matériel informatique	9,8	0,4	4,1	0,2	4,7	14,5
Dépenses de représentation	0,6	-	-	-	-	0,6
Fournitures et accessoires	82,3	3,6	32,7	1,8	38,1	120,4
Mobilier et matériel	31,2	1,5	-	0,5	2,0	33,2
Total	4 054,7	(115,4)	(64,4)	21,5	(158,3)	3 896,4

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
3 939,3	(64,4)	-	-	(64,4)	(1,6) %	

TABLEAU 20.7 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	-	-
ii) Des programmes extra-budgétaires	549,0	377,0
Total a)	549,0	377,0
b) Activités de fond		
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	2 034,3	1 573,2
Total b)	2 034,3	1 573,2
c) Projets opérationnels		
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	2 737,3	814,2
Total c)	2 737,3	814,2
Total a), b) et c)	5 320,6	2 764,4
Total	6 660,8	

TABLEAU 20.8. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Division des stupéfiants

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
			Fonds					
	Budget ordinaire	Budget ordinaire	Budget ordinaire	extra-budgétaires	1986-1987	1988-1989		
Catégories	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	-	-	-	-	-	1	1
D-1	2	-	-	-	-	-	2	2
P-5	3	-	-	-	-	-	3	3
P-4	5	-	-	2	-	-	7	5
P-3	4	-	-	2	2	-	6	6
P-2/1	4	-	-	-	-	-	4	4
Total	19	19	-	4	2	2	23	21
Agents des services généraux								
1re classe	3	-	-	-	-	-	3	3
Autres classes	12	-	-	6	6	-	18	18
Total	15	15	-	6	6	6	21	21
Total général	34	34	-	10	8	8	44	42

B. Division des stupéfiants

1. Direction exécutive et administration

20.6 Le Bureau du Directeur établit le programme de travail et assure la coordination et la supervision générale des activités de la Division. Le Directeur rend compte de ces activités au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est chargé de la coordination d'ensemble de toutes les activités des organismes des Nations Unies portant sur le contrôle des drogues, y compris celles de la Division des stupéfiants, du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Les services d'administration de la Division et des deux autres unités administratives sont assurés par la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Vienne.

20.7 En cas d'absence du Directeur général, le Directeur fait fonction de représentant du Secrétaire général auprès de la Commission des stupéfiants et des autres réunions et forums internationaux qui s'occupent des problèmes relatifs aux drogues et à l'abus des drogues. Il est le principal conseiller du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et coordonne, à ce titre, les services d'experts que la Division fournit au Fonds.

2. Programme d'activité

20.8 La structure de base du programme d'activité correspond à celle du programme 1 du chapitre 7 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 ^{1/}; il convient de noter toutefois que les titres des sous-programmes ont été modifiés dans le budget-programme de l'exercice biennal 1986-1987 ^{2/}.

20.9 En tant que secrétariat de la Commission des stupéfiants, la Division s'acquitte d'une gamme toujours plus vaste et diversifiée de tâches et de responsabilités qui découlent de la Charte des Nations Unies et des dispositions des accords relatifs au contrôle international des drogues, ainsi que des demandes adressées au Secrétaire général par la Commission, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

20.10 La Stratégie internationale de lutte contre l'abus des drogues et le programme quinquennal d'action qui s'y rattache (1981-1986) ont mis en relief la priorité que la communauté internationale accorde aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du contrôle international des drogues. L'impulsion donnée par ce programme a notamment conduit les gouvernements à s'intéresser davantage aux moyens d'élaborer et d'appliquer des mesures législatives et des réglementations s'inspirant des dispositions des traités relatifs au contrôle des drogues, et à solliciter des conseils et une assistance juridiques concernant des questions telles que l'extradition, la confiscation des gains résultant du trafic de drogues et d'autres procédures pénales.

20.11 Les récentes résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demandait qu'une nouvelle convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes soit rédigée et qu'une conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues soit organisée au niveau ministériel, comme le proposait le Secrétaire général, ont incité la communauté internationale à redoubler d'efforts pour résoudre les très graves problèmes qu'entraînent l'abus et le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes sur le plan de la santé, de l'éducation ainsi que dans les domaines social, juridique, politique et économique.

20.12 S'agissant de la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites, la Division s'attachera essentiellement à améliorer les moyens dont elle dispose pour conseiller les organismes des Nations Unies ainsi que les Etats Membres sur les approches multidisciplinaires auxquelles fait appel la lutte contre l'abus des drogues illicites. On mettra notamment l'accent sur l'acquisition, l'automatisation et l'accessibilité des informations de la collection du Centre de référence, la diffusion dans le Bulletin des stupéfiants et la Lettre d'information, de renseignements sur les recherches actuelles et les progrès réalisés, et enfin l'informatisation des données fournies par les gouvernements conformément aux dispositions des traités. La collaboration de la Division avec les Etats Membres et les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et nationales concernées portera principalement sur la réduction de la demande de drogues illicites aux niveaux national et local et de la demande émanant de certains groupes de population; on continuera d'accorder une importance particulière à la coopération avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en vue d'intensifier les programmes de réduction de la demande de drogues illicites. La Division poursuivra ses efforts pour interdire le trafic illicite

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6).

^{2/} Ibid., quarantième session, Supplément No 6A (A/40/6/Add.1).

des drogues et améliorer les systèmes de contrôle en s'attachant à coordonner ses activités avec celles des institutions spécialisées et des autres entités qui s'occupent des télécommunications, des services postaux et de la sécurité et de la surveillance des aéroports et des ports.

20.13 Au cours de l'exercice biennal, on continuera de développer les activités du Laboratoire des stupéfiants et de les axer sur l'assistance pratique aux laboratoires nationaux et régionaux, d'autre part, on poursuivra les plans visant à décentraliser progressivement la formation de base en matière d'identification des stupéfiants pour l'organiser à l'échelon régional.

20.14 La collecte et la diffusion d'échantillons de référence courants de toutes les drogues sous contrôle international seront intensifiées de même que l'élaboration de manuels concernant les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des drogues donnant lieu à des abus et pour l'analyse des liquides organiques.

20.15 Les quatre sous-programmes, que la Division doit exécuter pendant l'exercice biennal, ainsi que les éléments de programmes et les produits correspondants sont décrits ci-dessous :

Sous-programme 1. Application des traités et secrétariat de la Commission

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 974 100 dollars (soit 25 % du total prévu pour le programme) ;

Fonds extra-budgétaires : 39 000 dollars (soit 2 % du total prévu pour le programme).***

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.14 à 7.18.

c) Eléments de programme :

1.1 Application des traités et résolutions et décisions des organes délibérants s'y rapportant*

Produits :

i) Traitement d'environ 120 rapports annuels des gouvernements et publication de résumés ayant trait à des questions juridiques et autres en matière de contrôle (1988, 1989) ;

ii) Publication de la liste officielle des autorités nationales habilitées à délivrer les certificats et autorisations d'importation et d'exportation de stupéfiants et substances psychotropes (troisième trimestre de 1988 et de 1989) ;

iii) Publication de la liste des fabricants de stupéfiants et de substances psychotropes (troisième trimestre de 1988 et de 1989) ;

iv) Edition et publication des lois nationales sur le contrôle des drogues (environ 30 par an) (1988-1989) ;

v) Etablissement et publication d'un index général par substances et par sujets, pour 1980-1986, des textes des lois nationales sur le contrôle des drogues publiés par le Secrétaire général (troisième trimestre de 1988) ;

vi) Traitement des notifications juridiques (20 à 30 par an) au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ; communication des résolutions et décisions des organes délibérants et demande d'informations requises en application desdites résolutions et décisions (1988 et 1989) ;

vii) Collecte et traitement des données (dont le volume varie d'une année à l'autre) relatives aux activités de classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en rapport direct avec l'application des traités relatifs au contrôle international des drogues (1988 et 1989).

* Priorité absolue.

*** Non compris le coût des projets opérationnels.

1.2 Services de secrétariat à fournir à la Commission et activités connexes résultant des résolutions et décisions des organes délibérants

Produits :

- i) Fourniture de services fonctionnels pour la trente-troisième session ordinaire de la Commission des stupéfiants (1989) et d'un soutien administratif pour les réunions des organes régionaux subsidiaires (1988 et 1989);
- ii) Fourniture de services fonctionnels pour la dixième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants [si le Conseil économique et social l'approuve (1988)];
- iii) Fourniture de services fonctionnels pour l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants dans le cadre de la mise au point et de l'entrée en vigueur de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988 et 1989);
- iv) Deux rapports à la Commission des stupéfiants sur la réunion d'un groupe d'experts qui doit se tenir chaque année (1988 et 1989);
- v) Organisation du processus électoral et fourniture de services fonctionnels au Conseil économique et social en vue de l'élection de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (premier trimestre de 1989).

1.3 Avis juridiques et assistance en matière d'application des traités

Produits :

- i) Fourniture d'avis et d'une assistance aux gouvernements et aux institutions spécialisées des Nations Unies en ce qui concerne l'application du système des traités relatifs au contrôle international des drogues (environ 10 demandes par an) (1988 et 1989);
- ii) Fourniture de conseils juridiques aux gouvernements pour l'élaboration d'une législation et d'une réglementation nationales sur le contrôle des drogues, sous forme de rapports, d'avant-projets de loi ou d'avis juridiques (environ 10 demandes par an) (1988 et 1989);
- iii) Fourniture aux Etats qui ne sont pas actuellement parties aux conventions d'avis et d'une assistance, notamment sous forme d'accords types, concernant les mesures à prendre pour y devenir parties (nombre de demandes estimé à cinq par an) et exploitation des résultats de la campagne spéciale d'adhésion (1988 et 1989).

Sous-programme 2. Recherche scientifique appliquée et information technique

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 974 100 dollars (soit 25 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 885 400 dollars (soit 45,4 % du total prévu pour le programme).***

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.19 à 7.24.

c) Eléments de programme :

2.1 Création de laboratoires nationaux ou régionaux des stupéfiants, ou renforcement des laboratoires existants

Produits :

i) Avis à fournir sur demande aux laboratoires et aux services de répression (environ 10 demandes par an); fourniture de réactifs chimiques et de matériel de laboratoire à environ cinq laboratoires chaque année; fourniture d'environ 800 trousseaux d'identification des drogues à environ 30 pays chaque année; diffusion d'informations scientifiques et techniques sous forme de manuels et autres documents distribués à plus de 50 Etats chaque année (1988 et 1989);

*** Non compris le coût des projets opérationnels.

ii) Promotion de la collaboration régionale et internationale dans les domaines technique et scientifique en Amérique latine, dans la région du Golfe et éventuellement en Afrique, pour y faciliter la création de centres régionaux et entreprendre une action commune pour résoudre les problèmes qui se posent à ces régions en utilisant les connaissances et les techniques appliquées dans d'autres parties du monde (1988 et 1989);

iii) Rapport à la Commission des stupéfiants sur deux réunions de groupes d'experts qui se tiendront l'une en 1988, l'autre en 1989, pour étudier les nouvelles formes de drogues donnant lieu à des abus, et publication de deux manuels sur ce même sujet élaborés sur la base des recommandations des groupes d'experts (1988 et 1989).

2.2 Formation de personnel de laboratoire aux méthodes d'identification et d'analyse des drogues donnant lieu à des abus

Produits :

i) Développement progressif des moyens nécessaires pour former, dans les régions, des chercheurs dans les laboratoires des stupéfiants, sur la base des normes définies par la Division des stupéfiants (un produit chaque année, 1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires);

ii) Développement de la collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment l'OMS, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Conseil de coopération douanière (CCD), et avec les centres et instituts de formation nationaux ou régionaux, afin de promouvoir la formation de spécialistes en matière de détection, d'identification et d'analyse d'une gamme aussi variée que possible d'échantillons, en utilisant des techniques de pointe, notamment l'analyse des liquides organiques pour y déceler la présence de drogues. Mise au point d'un programme de formation spécialisée au siège de la Division des stupéfiants (1988 et 1989).

Activités opérationnelles : Formation d'environ 35 boursiers sur la base des normes définies par la Division des stupéfiants, en vue de perfectionner les aptitudes professionnelles du personnel des laboratoires nationaux des stupéfiants (1988 et 1989).

2.3 Elaboration d'outils de travail et de manuels sur les nouvelles méthodes ou les méthodes perfectionnées d'identification et d'analyse des drogues donnant lieu à des abus, à l'intention des laboratoires nationaux, des services de répression et autres institutions

Produits :

i) Collecte et traitement de données chimiques concernant chaque année environ 15 substances susceptibles, après avoir été examinées par l'OMS, d'être inscrites par la Commission des stupéfiants aux tableaux des substances psychotropes, au cours de l'exercice biennal (1988 et 1989);

ii) Rapport à la Commission des stupéfiants sur la réunion d'un groupe d'experts chargé d'étudier les moyens permettant d'identifier sur place le matériel saisi et, à partir des recherches menées en coopération, élaboration d'un manuel sur les méthodes recommandées dans ce domaine, à l'intention d'au moins 50 laboratoires d'Etats Membres. Mise au point, sur la base des techniques nouvelles et des groupes de substances récemment inscrites aux tableaux, d'un modèle actualisé de trousse d'identification des drogues (quatrième trimestre de 1988 et de 1989);

iii) Rapport à la Commission des stupéfiants sur deux réunions de groupes d'experts chargés d'examiner les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des drogues donnant lieu à des abus, et élaboration de deux manuels sur la base des recommandations des groupes d'experts; en étroite collaboration avec les institutions compétentes, élaboration de directives et recommandations visant la mise en place, à l'échelon national, de laboratoires d'analyse et de programmes pour la détection de la présence de drogues dans les liquides organiques (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires);

iv) Elaboration de quatre manuels sur d'autres aspects techniques du contrôle des drogues, à l'intention d'au moins 50 laboratoires nationaux (deuxième et quatrième trimestres de 1988 et de 1989);

v) Préparation de données en vue d'une nouvelle édition du Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes sous contrôle international, dans laquelle figureront les substances que la Commission des stupéfiants a décidé d'inscrire aux tableaux des substances psychotropes conformément aux traités relatifs au contrôle international des drogues (quatrième trimestre de 1989).

2.4 Collecte et diffusion d'échantillons de référence de drogues sous contrôle international en vue de faciliter l'analyse des drogues

Produits :

i) Collecte et classification de 20 lots d'échantillons de référence d'au moins 60 substances actuellement sous contrôle international, ainsi que d'une vingtaine de nouvelles formes de drogues qui suscitent de graves préoccupations dans la communauté internationale ("crack" et "drogues sur mesure", par exemple), et distribution d'environ 450 échantillons chaque année à 25 laboratoires nationaux ou régionaux des stupéfiants et à d'autres organismes autorisés, sur demande (1988 et 1989);

ii) Tenue à jour d'un inventaire informatisé de ces échantillons de référence, afin d'en contrôler l'acquisition et la distribution et de maintenir des réserves suffisantes en vue de la distribution aux laboratoires d'Etats Membres (1988 et 1989);

iii) Homologation et analyse de qualité d'environ 350 échantillons de référence et échange d'informations et de données analytiques appropriées avec les laboratoires nationaux et régionaux des stupéfiants et les laboratoires médico-légaux (1988 et 1989).

2.5 Perfectionnement de la collection du Centre de référence en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques des programmes de contrôle des drogues**

Produits :

i) Développement du Centre de référence en tant que source internationale d'informations scientifiques, techniques, juridiques et générales sur les drogues donnant lieu à des abus et les programmes de contrôle des drogues grâce à : a) l'acquisition de matériaux de référence et d'autres ouvrages spécialisés, et b) accroissement de la collection sur microfiches (1988 et 1989);

ii) Fourniture d'informations bibliographiques et de services de référence (environ 200 demandes par an) nécessaire pour : a) l'exécution de divers éléments des programmes de l'ONU en matière de contrôle des drogues, b) l'élaboration chaque année d'une dizaine de manuels de formation et autres publications utilisés lors de séminaires et d'ateliers, c) la formation, chaque année, d'une vingtaine d'experts scientifiques en vue de renforcer les laboratoires nationaux et régionaux des stupéfiants et les laboratoires médico-légaux et d) les réponses à fournir chaque année à environ 80 demandes émanant de chercheurs en quête d'informations spécifiques ou de références (1988 et 1989);

iii) Amélioration de la capacité de la Division d'accéder aux bases de données informatisées du système des Nations Unies ainsi qu'aux collections spécialisées des Etats Membres (1988 et 1989).

Produit intermédiaire : Elargissement de la base de données du Centre de référence pour en faire un sous-ensemble du Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) en coopération avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (1988 et 1989).

Sous-programme 3. Réduction de l'offre et de la demande

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 1 168 920 dollars (soit 30 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 984 850 dollars (soit 50,5 % du total prévu pour le programme).***

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.25 à 7.29.

** Non prioritaire.

*** Non compris le coût des projets opérationnels.

c) **Eléments de programme :**

3.1 Contrôle du trafic international illicite des drogues et moyens de faciliter la coordination des mesures internationales de répression

Produits :

- i) Deux rapports à la Commission des stupéfiants sur les tendances du trafic international illicite des drogues et sur les mesures de répression (1988 et 1989);
- ii) Publication des textes de deux centaines de rapports annuels des gouvernements sur le trafic illicite des drogues et de résumés analytiques des données et renseignements informatisés sur les saisies importantes de drogues illicites provenant du trafic international (1988 et 1989);
- iii) Fourniture de services fonctionnels à quatre sessions de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, à six réunions régionales des chefs des organismes nationaux de répression en matière de stupéfiants (1988 et 1989) et, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, à la deuxième réunion interrégionale des chefs des organismes nationaux de répression des infractions en matière de stupéfiants (1989); établissement de rapports à la Commission des stupéfiants sur les sessions et réunions susmentionnées;
- iv) Rapport à la Commission des stupéfiants sur deux réunions de groupes d'experts, une chaque année, chargées de poursuivre la mise au point de mesures spécifiques de répression des principales formes de trafic illicite des stupéfiants (1988 et 1989).

3.2 Prévention et réduction de la demande illicite de drogues et moyens de faciliter une action internationale coordonnée

Produits :

- i) Deux rapports à la Commission des stupéfiants sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues dans le monde, établis d'après des renseignements reçus des gouvernements (1988 et 1989);
- ii) Publication d'une centaine de rapports annuels des gouvernements sur l'ampleur et les caractéristiques de l'abus des drogues (1988 et 1989);
- iii) Rapport à la Commission des stupéfiants sur une réunion de groupes d'experts chargée de déterminer les caractéristiques, la nature et l'ampleur de l'abus des drogues et d'examiner les dernières techniques de prévention et de réduction de l'abus des drogues, y compris la mobilisation des ressources de la collectivité (1988).

3.3 Conseils et assistance aux gouvernements en vue de réduire l'offre et la demande

Produits :

- i) Répondre chaque année à une cinquantaine de demandes de conseils techniques formulées par des gouvernements sur l'application des mesures prises au plan national pour réduire l'offre illicite de drogues (1988 et 1989);
- ii) Répondre chaque année à une vingtaine de demandes de conseils techniques formulées par des gouvernements sur l'élaboration de mécanismes et de méthodes connexes pour la prévention et la réduction de la demande de drogues au plan national (1988 et 1989);
- iii) Envoi sur le terrain d'une quinzaine de missions consultatives pour donner des conseils sur les mesures de répression et la réduction de la demande, en réponse à des requêtes auxquelles on ne peut donner autrement la suite qui convient (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires);
- iv) Rapport à la Commission des stupéfiants sur quatre ateliers régionaux organisés au cours de l'exercice biennal en vue de mobiliser les ressources de la collectivité pour la prévention et la réduction de l'abus des drogues (1988 et 1989).

3.4 Fourniture de conseils au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et à d'autres organismes de financement et exécution de projets financés par le Fonds

Produits :

i) Fourniture de conseils professionnels et techniques au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues sur des questions ayant trait à la réduction de l'offre, du trafic et de la demande illicites de drogues (40 cas par an) (1988 et 1989);

ii) Examen technique d'une quinzaine de demandes présentées chaque année par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des institutions spécialisées au sujet de l'éventuel financement par le Fonds ou d'autres organismes de financement de certaines activités, allant de questions préliminaires à des propositions de projets pour lutter contre l'offre, le trafic et la demande illicites de drogues (1988 et 1989);

iii) Réponse à une quinzaine de demandes de conseils formulées chaque année par des Etats Membres donateurs ou bénéficiaires qui envisagent de négocier une assistance bilatérale dans ces domaines (1988 et 1989).

Activité opérationnelle : Négociation, formulation, exécution et évaluation d'une douzaine de projets de coopération technique et de programmes sous-régionaux ou régionaux chaque année, pour aider les gouvernements concernés par la production, le transit ou la consommation de drogues à empêcher le trafic illicite et à réduire la demande (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires).

3.5 Formation de spécialistes de la répression en matière de stupéfiants, de la réduction de la demande et autres domaines connexes

Produits :

i) Recherche, préparation, mise à jour et distribution de matériel de formation aux activités de répression en matière de stupéfiants, dont deux brochures de formation spécialisée, en collaboration avec des organisations intergouvernementales et des gouvernements (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires);

ii) Organisation d'environ 25 voyages d'étude ou bourses sous les auspices des Nations Unies chaque année en vue d'améliorer la connaissance des techniques les plus récentes de lutte contre l'offre, le trafic et la demande illicites de drogues (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires);

iii) Formation aux techniques de réduction de l'offre, du trafic et de la demande illicites de drogues (ou conseils en la matière), au siège de la Division à Vienne, à l'intention d'une cinquantaine de boursiers, stagiaires, et chercheurs chaque année (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires);

iv) Amélioration de la coordination internationale des activités de formation dans le domaine de la répression en matière de stupéfiants et d'autres domaines connexes en ce qui concerne la réduction de l'offre et de la demande, et ce, par des consultations périodiques (une dizaine chaque année) avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions spécialisées et les gouvernements concernés (1988 et 1989).

Produit intermédiaire : Contributions techniques et appui à une douzaine de séminaires sur la répression en matière de stupéfiants, la lutte contre l'abus des drogues et les activités connexes mis sur pied par des organisations intergouvernementales, régionales ou autres, des organisations non gouvernementales et des gouvernements (1988 et 1989).

Activité opérationnelle : Organisation chaque année de trois séminaires régionaux ou sous-régionaux de formation à l'intention des fonctionnaires s'occupant du contrôle et de la répression en matière de stupéfiants et d'activités connexes (1988 et 1989) (fonds extra-budgétaires).

Sous-programme 4. Coordination des relations extérieures et services d'information

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 779 280 dollars (soit 20 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 40 950 dollars (soit 2,1 % du total prévu pour le programme).***

*** Non compris le coût des projets opérationnels.

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.30 à 7.33.

c) Eléments de programme :

4.1 Coordination des relations extérieures

Produits :

i) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération internationale en matière de lutte contre l'abus des drogues (1988 et 1989);

ii) Services fonctionnels nécessaires à deux réunions interinstitutions chaque année sur la coordination en matière de contrôle international des stupéfiants (premier et troisième trimestres de 1988 et de 1989);

iii) Coordination des relations extérieures, notamment avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, afin de mieux s'assurer de leur participation à la lutte contre l'abus des drogues et de renforcer leur capacité dans ce domaine (1988 et 1989);

iv) Etablissement d'un calendrier des réunions portant sur le contrôle des drogues organisées au sein du système des Nations Unies ou par des organisations intergouvernementales, des organismes régionaux et des organisations non gouvernementales intéressés (1988 et 1989);

v) Coordination des dispositions prises à l'intention des visiteurs officiels et des réunions d'information par groupe; préparation d'environ six expositions audio-visuelles et activités connexes chaque année (1988 et 1989).

4.2 Publications et services d'information

Produits :

i) Publication trimestrielle du Bulletin des stupéfiants en anglais, en arabe, en espagnol et en français, de certains articles en russe et de résumés en chinois (1988 et 1989);

ii) Publication bimensuelle d'une Lettre d'information en anglais, en arabe, en espagnol et en français (1988 et 1989) (en partie financée par des fonds extra-budgétaires);

iii) Etablissement d'une documentation écrite et audio-visuelle sur les programmes et activités en matière de contrôle des drogues à l'intention des participants aux séminaires, des spécialistes du contrôle des drogues, des établissements d'enseignement et du grand public (environ 10 à 15 produits chaque année) (1988 et 1989).

Produit intermédiaire : Collaboration avec le Département de l'information et d'autres services pour la production de documents d'information générale; rédaction d'une dizaine de communiqués de presse sur l'activité de la Division et liaison avec les médias (1988 et 1989).

4.3 Communication et diffusion de l'information**

Produit :

i) Envoi par courrier et diffusion par les moyens d'information de publications périodiques ad hoc et spéciales sur le contrôle international des drogues (1988 et 1989);

ii) Exploitation et développement de la cinémathèque/vidéothèque de prêt pour répondre à 80 demandes environ formulées chaque année par des autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des institutions spécialisées, des établissements d'enseignement et des particuliers intéressés (1988 et 1989);

iii) Fourniture, à la demande (environ 120 demandes chaque année), de renseignements sur la lutte contre l'abus des drogues aux autorités nationales et aux établissements de recherche et d'enseignement, ainsi que d'une information générale (brochures et affiches notamment) en réponse à la

** Non prioritaire.

demande du public afin de lui faire prendre mieux conscience des problèmes que pose l'abus des drogues et des solutions possibles; fourniture de documents d'information spéciaux sur le contrôle des drogues, à l'occasion de manifestations parrainées par l'ONU ou par d'autres organismes internationaux par exemple (1988 et 1989).

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

20.16 Les ressources prévues sous cette rubrique (37 400 dollars) n'accusent pas d'augmentation par rapport au niveau actuel des ressources et doivent permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de couvrir le coût du personnel temporaire engagé lors de l'inscription de nouvelles substances aux tableaux.

Consultants

20.17 Le montant prévu à ce titre (27 500 dollars), qui fait apparaître une diminution de 11 800 dollars, doit permettre d'obtenir des avis sur les aspects juridiques du processus de consultation et des services consultatifs intéressant les gouvernements en ce qui concerne les dispositions des traités, ainsi que sur des questions ayant trait à la réduction de l'offre et de la demande.

Heures supplémentaires

20.18 Les ressources prévues à ce titre (5 500 dollars), qui n'accusent aucune augmentation, doivent couvrir le coût des heures supplémentaires en période de pointe (session de la Commission des stupéfiants par exemple).

Groupes spéciaux d'experts

20.19 Le montant prévu sous cette rubrique (85 700 dollars), qui représente une augmentation de 21 700 dollars par rapport au niveau actuel des ressources, servira à couvrir le coût d'une réunion par an sur des questions ayant trait à l'application des traités.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

20.20 Les ressources prévues sous cette rubrique (100 000 dollars) accusent une réduction de 25 000 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice en cours et sont destinées à couvrir le coût du programme de déplacements suivant :

- a) Participation aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes s'occupant des questions relatives au contrôle des stupéfiants;
- b) Services de secrétariat nécessaires aux réunions de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient;
- c) Participation à des réunions d'institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales qui sont associées aux efforts internationaux de lutte contre les drogues.

Imprimerie et reliure

20.21 Le programme de publications approuvé pour l'exercice biennal par le Comité des publications coûtera 170 300 dollars, ce qui représente une réduction de 89 700 dollars par rapport au niveau actuel des ressources.

Location et entretien du matériel de bureau

20.22 Un montant de 14 300 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 3 600 dollars, est prévu pour la location et l'entretien du matériel de la Division, du matériel scientifique, du laboratoire des stupéfiants notamment.

Location et entretien du matériel informatique

20.23 Les ressources nécessaires pour entretenir le matériel de traitement électronique de l'information et de traitement de textes de la Division et pour couvrir les droits d'usage de l'unité centrale de l'ordinateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'élèvent à 14 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 100 dollars.

Fournitures et accessoires

20.24 Un montant total de 118 600 dollars est demandé à ce titre pour l'exercice biennal. Il s'agit là d'une augmentation de 32 700 dollars, en majeure partie imputable à la nécessité d'obtenir pour le laboratoire des stupéfiants des échantillons de référence de toutes les substances placées sous contrôle. Le nombre de ces substances est passé de 40 en 1984 à 93 en 1986 et la Commission en a rajouté cinq autres en février 1987.

Mobilier et matériel

20.25 Les ressources prévues à cette rubrique (32 700 dollars) n'accusent aucune augmentation par rapport au niveau actuel des ressources. Ce montant sera utilisé pour acheter le matériel nécessaire afin de raccorder à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld la base de données du Centre de référence qui deviendrait un sous-système du SIBONU et pour rendre possible l'accès à d'autres bases de données informatisées d'institutions spécialisées et d'Etats Membres. Cette activité, prévue pour l'exercice biennal 1986-1987, a été reportée en raison de la crise financière et des mesures que le Secrétaire général a dû adopter en conséquence.

C. Organe international de contrôle des stupéfiants

TABLEAU 20.9. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 661,3	(68,7)	-	6,6	(62,1)	1 599,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	27,2	1,2	21,0	0,7	22,9	50,1
Consultants	20,1	0,9	-	0,4	1,3	21,4
Heures supplémentaires	5,5	0,4	-	0,1	0,5	6,0
Dépenses communes de personnel	581,8	(24,0)	-	2,4	(21,6)	560,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	47,5	2,0	(5,0)	0,5	(2,5)	45,0
Imprimerie et reliure	102,2	4,3	-	1,6	5,9	108,1
Location et entretien du matériel informatique	21,8	1,0	-	0,3	1,3	23,1
Dépenses de représentation	1,5	0,1	-	-	0,1	1,6
Total	2 468,9	(82,8)	16,0	12,6	(54,2)	2 414,7

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 386,1	16,0	-	-	16,0	0,6 %	

TABLEAU 20.9 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant	Montant
estimatif des	estimatif des
dépenses	dépenses

a) Services d'appui à :

-

-

i) D'autres organismes des Nations Unies

ii) Des programmes extra-budgétaires

16,4

15,6

Total a)

16,4

15,6

b) Activités de fond

Fonds des Nations Unies
pour la lutte contre
l'abus des drogues

128,4

120,0

Total b)

128,4

120,0

c) Projets opérationnels

Total c)

-

-

Total a), b) et c)

144,8

135,6

Total

2 550,3

TABLEAU 20.10. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total.
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
D-1	1	1	-	-	-	-	1
P-5	1	1	-	-	-	-	1
P-4	4	4	-	-	-	-	4
P-3	3	3	-	-	-	-	3
P-2/1	4	4	-	-	-	-	4
Total	13	13	-	-	-	-	13
Agents des services généraux							
1re classe	1	1	-	-	-	-	1
Autres classes	11	11	-	-	-	-	11
Total	12	12	-	-	-	-	12
Total général	25	25	-	-	-	-	25

C. Organe international de contrôle des stupéfiants

20.26 Le mandat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants découle de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (telle que modifiée par le Protocole de 1972) et de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. La tâche consistant à surveiller les mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes afin de limiter l'emploi de ces substances à des usages médicaux et scientifiques, a été confiée exclusivement à l'Organe; aucun autre organe de l'ONU, aucun organisme du système des Nations Unies ni aucune autre organisation internationale ne remplit cette fonction, qui ne peut pas être non plus assumée par les Etats Membres à titre individuel. Les Parties à la Convention ont aussi assigné à l'Organe la tâche de prendre des mesures pour assurer l'exécution par les gouvernements des dispositions des conventions (voir l'article 14 de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, et l'article 19 de la Convention de 1971).

20.27 Les sous-programmes et éléments de programme décrits dans les paragraphes qui suivent relèvent tous des fonctions confiées à l'Organe en vertu de ces traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, à l'exception de l'élément de programme 4.3 qui se fonde sur la résolution 1981/7 du Conseil économique et social. Tant que les traités en question demeureront en vigueur, l'Organe et son secrétariat sont juridiquement tenus d'accomplir toutes ces fonctions et ne peuvent mettre l'accent sur certaines d'entre elles au détriment des autres; des priorités ont cependant été établies ainsi que les Etats Membres l'avaient demandé. Seul un amendement formel aux traités (comme prévu à l'article 47 de la Convention de 1961 et à l'article 30 de la Convention de 1971) peut modifier les fonctions de l'Organe et les modalités d'exécution de ces fonctions.

1. Direction exécutive et administration

20.28 Ce programme, qui est dirigé par le Secrétaire de l'Organe international de contrôle des stupéfiants - nommé par le Secrétaire général en consultation avec l'Organe, a pour rôle de fournir les services de secrétariat dont l'Organe a besoin dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues; d'appliquer, entre les sessions de l'Organe, les décisions et politiques arrêtées par lui; d'assurer un dialogue continu entre les gouvernements et l'Organe et de représenter ce dernier, selon les besoins. Le Bureau du Secrétaire dirige et administre le secrétariat de l'Organe et maintient une collaboration étroite avec la Division des stupéfiants, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, l'OMS et INTERPOL. Il collabore également, selon les besoins, avec d'autres institutions spécialisées et avec divers organismes internationaux, régionaux et intergouvernementaux compétents.

2. Programme d'activité

20.29 Les quatre sous-programmes exécutés par le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ainsi que les éléments de programme et leurs produits prévus pour l'exercice biennal, correspondent au programme 2 du chapitre 7 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 1/ et sont décrits ci-après :

Sous-programme 1. Maintien et amélioration du système de contrôle international des drogues

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 990 027 dollars (soit 41 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 135 600 dollars (soit 100 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.36 à 7.42.

c) Eléments de programme :

1.1 Services de secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants*

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires à deux sessions annuelles obligatoires de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à toute autre session que l'Organe pourrait décider de tenir en vertu du paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (deuxième et quatrième trimestres de 1988 et de 1989);

* Priorité absolue.

ii) Etablissement du rapport annuel de l'Organe conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971 (quatrième trimestre de 1988 et de 1989).

1.2 Suivi de l'application des traités, assistance à l'organe pour mettre au point des mesures visant à assurer l'exécution des traités et, à cette fin, maintenir le dialogue avec les gouvernements

Produits :

i) Programme annuel consistant à réunir la documentation sur quatre à six des cas les plus graves de non-respect des dispositions des traités et de pays qui sont devenus ou risquent de devenir des centres de trafic illicite (1988 et 1989);

ii) Programme annuel de consultations avec quatre à six gouvernements sur les mesures proposées par l'Organe pour remédier à la situation : échange de correspondance, entretiens avec les représentants des gouvernements, enquêtes sur le terrain (1988 et 1989).

1.3 Formation de fonctionnaires nationaux en vue d'améliorer l'application des traités**

Produits :

i) Organisation de programmes de formation en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues :

a) Programme annuel de formation de fonctionnaires spécialistes du contrôle des drogues de trois à cinq pays, au siège du secrétariat (troisième trimestre de 1988 et de 1989);

b) Un séminaire régional de formation organisé tous les deux ans à l'intention de fonctionnaires spécialistes du contrôle des drogues de 20 à 25 pays (premier trimestre de 1989);

ii) Etablissement d'un manuel de directives sur l'application des traités destiné aux gouvernements (deuxième trimestre de 1988 et de 1989).

1.4 Offre et demande mondiales de stupéfiants (il s'agit de suivre la situation en ce qui concerne l'offre et la demande de stupéfiants à des fins licites, afin d'établir et de maintenir un équilibre et d'éviter ainsi une dangereuse accumulation de stocks excédentaires)

Produits intermédiaires :

i) Analyse de la situation mondiale, publiée dans le rapport annuel de l'Organe ou séparément (1988 et 1989) [partie du produit final 1.1 ii)];

ii) Recommandations aux gouvernements de pays qui produisent ou fabriquent des stupéfiants et poursuite du dialogue avec eux au sujet des mesures qu'ils devraient prendre pour réglementer l'offre de stupéfiants (notamment d'opiacés), afin d'établir et de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande (environ 10 pays par an) (1988 et 1989) [partie du produit final 1.2 ii)].

Sous-programme 2. Limitation internationale de la production, de la fabrication, du commerce et de l'utilisation licite des stupéfiants

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 362 205 dollars (soit 15 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.43 à 7.47.

c) Élément de programme :

2.1 Assistance au Comité permanent des évaluations de l'OICS en ce qui concerne la gestion du système d'évaluation

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires au Comité permanent des évaluations tout au long de l'année, y compris pendant les sessions annuelles de mai et d'octobre (1988 et 1989);

** Non prioritaire.

ii) Elaboration et mise à jour continue d'un plan mondial pour les mouvements des stupéfiants pour l'année suivante, y compris :

a) Traitement des données fournies par les gouvernements et mise au point de la documentation relative à 187 pays et territoires, accompagnée d'informations générales, aux fins d'examen par le Comité;

b) Programme annuel consistant à analyser les besoins des pays et territoires (estimés à 25) qui n'ont pas fourni les évaluations à temps, pour permettre au Comité d'établir les évaluations nécessaires de manière à assurer l'universalité du système;

c) Programme annuel de notification, à environ 120 gouvernements, des évaluations confirmées par le Comité, ainsi que des demandes de modification ou d'information (1988 et 1989);

iii) Programme annuel de mise au point, selon les besoins, d'environ quatre rapports spéciaux et d'études de cas appelant une attention spéciale de la part du Comité (1988 et 1989);

iv) Publication annuelle de l'Evaluation des besoins du monde en stupéfiants, y compris 12 suppléments mensuels (1988 et 1989).

Sous-programme 3. Surveillance internationale de la production, de la fabrication, du commerce et de l'utilisation licites des stupéfiants

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 507 087 dollars (soit 21 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.48 à 7.51.

c) Eléments de programme :

3.1 Assistance à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'administration du système de rapports statistiques sur les stupéfiants (collecte, traitement et analyse des données fournies par les gouvernements, afin de permettre à l'Organe de déterminer si les Parties contractantes et les Etats respectent les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961)**

Produits :

i) Mise à jour de questionnaires et directives à l'intention des gouvernements : Liste des stupéfiants sous contrôle international (Liste jaune) (premier trimestre de 1988 et de 1989) et formulaires A/S, C/S et R/S (quatrième trimestre de 1988 et de 1989);

ii) Programme annuel d'établissement d'une soixantaine de tableaux statistiques et d'une trentaine de graphiques, analyses des données et documents destinés à l'Organe (1988 et 1989);

iii) Publication annuelle de Statistiques des stupéfiants (quatrième trimestre de 1988 et de 1989).

3.2 Surveillance des mouvements licites de stupéfiants (afin de déterminer a) si ces mouvements sont conformes au plan mondial établi dans le cadre de l'élément de programme 2.1, et b) si des stupéfiants ont été détournés du commerce international ou des circuits de distribution intérieure vers le trafic illicite)

Produits :

i) Programme annuel d'établissement de documents à l'intention de l'Organe concernant chaque année environ 80 des principaux cas de surproduction, d'importation ou d'exportation excédentaires et près de 350 des principaux cas de détournement éventuel vers le trafic illicite (deuxième et quatrième trimestres de 1988 et de 1989);

ii) Programme annuel prévoyant environ 200 enquêtes auprès des administrations nationales sur les cas de surproduction, d'importation ou d'exportation excédentaires et de détournement éventuel (1988 et 1989);

** Non prioritaire.

iii) Programme annuel d'assistance à quelque 25 administrations nationales de contrôle des drogues pour déterminer l'authenticité des autorisations de commerce et des commandes (1988 et 1989);

iv) Publication annuelle de l'Etat comparatif des évaluations et des statistiques sur les stupéfiants (quatrième trimestre de 1988 et de 1989).

3.3 Entretien et mise au point de systèmes de traitement électronique de l'information

Produit :

i) Mise au point de 15 programmes informatiques et modification de 25 autres par an afin de fournir à l'Organe, et par la suite aux Etats Membres, des statistiques, dossiers et analyses (1988 et 1989).

Sous-programme 4. Substances psychotropes

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 555 381 dollars (soit 23 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 7.52 à 7.57.

c) Eléments de programme :

4.1 Assistance à l'Organe par la gestion du système de rapports statistiques sur les substances psychotropes (collecte, traitement et analyse des données émanant des gouvernements pour permettre à l'Organe de déterminer si les Parties et les Etats respectent les dispositions de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la résolution 1981/7, évaluation des besoins annuels à des fins médicales et scientifiques de substances psychotropes inscrites au tableau II et traitement de données trimestrielles sur le commerce de ces substances)

Produits :

i) Mise à jour de questionnaires et directives à l'intention des gouvernements : Liste des substances psychotropes sous contrôle international (Liste verte) (quatrième trimestre de 1988 et de 1989) et formulaires P, A/P et B/P (quatrième trimestre de 1988 et de 1989);

ii) Etablissement de 170 tableaux statistiques et d'une trentaine de graphiques par an, analyse des données fournies par près de 150 gouvernements sur 98 substances psychotropes ainsi que de trois documents destinés à l'Organe (1988 et 1989);

iii) Publication annuelle de Statistiques sur les substances psychotropes (y compris des évaluations des besoins médicaux déclarés par environ 160 gouvernements concernant 11 substances inscrites au tableau II) et d'une liste de près de 120 gouvernements demandant des autorisations d'importation de certaines des 65 substances inscrites aux tableaux III et IV (quatrième trimestre de 1988 et de 1989).

4.2 Surveillance des mouvements licites de substances psychotropes (en vue de déterminer si les limitations à l'importation de substances inscrites au tableau II ont été respectées et si des substances ont été détournées du commerce international ou des circuits de distribution nationaux vers le trafic illicite)

Produits :

i) Programme annuel d'établissement de documents pour permettre à l'Organe d'examiner chaque année environ 25 des principaux cas d'écart dans l'importation des substances inscrites au tableau II et environ 200 des principaux cas de détournement éventuel vers le trafic illicite (deuxième et quatrième trimestres de 1988 et de 1989);

ii) Programme annuel prévoyant environ 70 enquêtes auprès des administrations nationales sur les cas d'importation excédentaire et de détournement éventuel (1988 et 1989);

iii) Programme annuel d'assistance à une vingtaine d'administrations nationales de contrôle des drogues afin de déterminer l'authenticité des autorisations de commerce et des commandes pour prévenir les détournements vers le trafic illicite (1988 et 1989).

4.3 Assistance à l'Organe pour la surveillance de l'application de mesures supplémentaires recommandées par le Conseil économique et social dans ses résolutions 1985/12, 1985/15 et 1986/8**

Produits :

i) Programme annuel prévoyant l'établissement de documents et l'analyse des données supplémentaires fournies par environ 70 gouvernements concernant les substances inscrites aux tableaux III et IV (résolution 1985/15 du Conseil économique et social), des enquêtes auprès des gouvernements, portant sur environ 240 cas de détournement éventuel ou de cas de violation des dispositions de la Convention de 1971, de façon à prendre les mesures consécutives qui s'imposent et à aider les gouvernements à administrer le système des autorisations d'import/export appliqué volontairement pour ces substances (1988 et 1989);

ii) Programme annuel d'établissement de documents et d'analyse des données pour surveiller le mouvement des précurseurs, produits chimiques essentiels et solvants (1988 et 1989) :

a) Collecte de données sur la fabrication de huit précurseurs auprès d'environ 70 pays et analyse de ces données en vue de détecter les mouvements suspects;

b) Communication des données susmentionnées à 180 administrations nationales de contrôle des drogues afin de leur permettre de mieux suivre les mouvements des substances psychotropes, en coopération avec l'Organe.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

20.30 Les ressources prévues sous cette rubrique (49 400 dollars) accusent une augmentation de 21 000 dollars par rapport au montant réévalué des ressources due à la surcharge de travail consécutive à l'inscription de nouvelles substances psychotropes à la liste des substances déjà contrôlées en vertu de la Convention de 1971 avant 1984. Elles doivent aussi permettre de recruter du personnel temporaire pour remplacer des fonctionnaires en congé de maladie ou en congé de maternité.

Consultants

20.31 Les ressources nécessaires à ce titre (21 000 dollars), qui ne font apparaître aucun changement par rapport au montant actuel des ressources, serviront à réaliser une étude sur l'utilisation à des fins médicales des substances psychotropes les plus répandues dans les pays en développement, de façon à permettre à l'Organe et aux administrations nationales compétentes de mieux contrôler ces substances. Il s'agit de déterminer les besoins médicaux réels de ces pays afin de définir des limites à l'importation et d'exercer un contrôle plus efficace en établissant une nette distinction entre les besoins légitimes et l'utilisation illicite de substances psychotropes.

Heures supplémentaires

20.32 Les ressources prévues sous cette rubrique (5 900 dollars), qui correspondent au montant réévalué de la base de ressources de 1986-1987, sont destinées à couvrir les heures supplémentaires consécutives à la surcharge de travail avant et après les sessions de l'Organe et à accélérer la production des tableaux statistiques et publications connexes, ainsi qu'à faire face à l'augmentation du nombre des substances psychotropes sous contrôle international.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

20.33 Les ressources prévues (44 500 dollars), qui accusent une diminution de 5 000 dollars par rapport au montant réévalué de la base de ressources, serviront à couvrir les frais de voyage du personnel appelé à aider l'Organe à s'acquitter de ses fonctions et à participer à des réunions techniques ou régionales (par exemple, INTERPOL, Traité sud-américain sur les stupéfiants et les substances psychotropes, etc.) qui permettent d'établir des contacts avec un grand nombre de représentants à l'occasion d'une seule mission.

** Non prioritaire.

Imprimerie et reliure

20.34 Les ressources prévues sous cette rubrique (106 500 dollars), qui ne font apparaître aucune augmentation, serviront à couvrir le coût du programme de publications approuvé par le Comité des publications.

Location et entretien du matériel informatique

20.35 Les ressources demandées sous cette rubrique (22 800 dollars), sans changement par rapport au montant actuel des ressources, permettront de couvrir les frais d'entretien du matériel de traitement de textes et de l'information de l'Organe et les droits d'usage de l'unité centrale de l'ordinateur de l'AIEA.

Dépenses de représentation

20.36 Les ressources prévues sous cette rubrique serviront à couvrir les dépenses de représentation engagées lors des visites de représentants au siège de l'Organe. Les ressources prévues (1 600 dollars) correspondent au montant réévalué de la base des ressources.

D. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

TABLEAU 20.11. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989	
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale			
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
-	-	-	-	-	-	-

2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987	1988-1989
Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif des dépenses

a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies - -

ii) Des programmes extra-budgétaires

Secrétariat du Fonds des Nations Unies contre l'abus des drogues :

Traitements	921,6	1 013,7
Personnel temporaire	16,7	18,4
Dépenses communes de personnel	338,4	372,2
Consultants	131,0	144,1
Frais de voyage	190,5	209,5
Services contractuels	11,0	12,1
Frais généraux de fonctionnement	54,0	59,4
Fournitures et accessoires	9,5	10,4
Mobilier et matériel	14,5	15,9
Divers	3,0	3,3

Total a)	1 690,2	1 859,0
----------	---------	---------

TABLEAU 20.11 (suite)

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels		
i) Fonds alloués à des services de l'ONU	4 900,0	2 900,0
ii) Fonds alloués à des institutions spécialisées	18 573,2	20 150,6
iii) Projets exécutés par les gouvernements avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	13 690,0	21 550,0
iv) Subventions	834,0	917,4
Total c)	37 997,2	45 518,0
Total a), b) et c)	39 687,4	47 377,0
	Total, coûts directs	47 377,0

TABLEAU 20.12. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
SSG	-	-	1	-	1	-	1
D-1	-	-	2	-	2	-	2
P-5	-	-	1	-	1	-	1
P-4	-	-	2	-	2	-	2
P-3	-	-	1	-	1	-	1
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	7	-	7	-	7
Agents des services généraux							
1re classe	-	-	1	-	1	-	1
Autres classes	-	-	5	-	5	-	5
Total	-	-	6	-	6	-	6
Total général	-	-	13	-	13	-	13

D. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

20.37 Le 26 mars 1971, le Secrétaire général a annoncé la création du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Il s'agissait là d'une mesure demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2719 (XXV) du 15 décembre 1970, par le Conseil économique et social dans sa résolution 1559 (XLIX), et par la Commission des stupéfiants. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues visait à soutenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et lui permettre ainsi d'affronter plus efficacement les problèmes liés à l'abus des drogues, qui vont en s'aggravant. Pour obtenir un financement extra-budgétaire destiné à compléter les ressources disponibles au titre du budget ordinaire de l'ONU le Fonds a été conçu comme un fonds de contributions volontaires.

20.38 Le Fonds a pour tâche essentielle d'aider les gouvernements à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux relatifs à la lutte contre l'abus des drogues, étant donné que l'adoption de contre-mesures efficaces contre l'abus des drogues est une obligation conventionnelle pour les Etats Membres qui ont adhéré à ces traités. L'assistance accordée par le Fonds a pour objet d'appuyer l'interdiction du trafic des drogues et les autres mesures propres à assurer l'application de la législation relative aux stupéfiants, la lutte contre les cultures illicites - y compris les activités visant à y substituer d'autres cultures et à développer les zones rurales - les campagnes destinées à informer le public au sujet de l'abus des drogues et à influencer sur les attitudes, l'éducation préventive, la recherche, le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

20.39 Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a recours à différentes méthodes d'appel de fonds, notamment à celles qui font participer dès le début les pays donateurs potentiels aussi bien que ceux qui reçoivent une assistance à l'identification des problèmes liés aux drogues et à l'élaboration des projets devant permettre d'y faire face. Pendant les 10 années qui ont suivi sa création, le Fonds a essentiellement mis l'accent sur des projets d'assistance technique pilotes et expérimentaux devant jouer un rôle catalyseur, mobiliser des ressources nationales à l'appui des activités entrant dans le cadre de la lutte contre les drogues et servir de modèles pour les activités menées ultérieurement dans d'autres pays. Des succès importants ont été enregistrés au cours de cette période, notamment les programmes de lutte contre l'opium et la culture du pavot mis en oeuvre par les gouvernements birman, pakistanais, thaïlandais et turc.

20.40 Partant de cette expérience, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a adopté une politique consistant à consacrer l'essentiel de ses ressources financières à l'élaboration et l'exécution de plans nationaux et régionaux appelés "plans directeurs". Dans le cadre d'un plan directeur, les problèmes liés à la drogue dans un pays ou une région font l'objet d'une analyse approfondie, toutes les activités de lutte contre les stupéfiants menées par le passé, en cours ou prévues, sont recensées et évaluées, et les nouveaux projets à entreprendre sont définis. En traçant les grandes lignes des projets individuels, le plan directeur présente les besoins d'un pays de manière cohérente et intégrée et indique les mesures à prendre pour traiter l'ensemble du problème.

20.41 Cette approche a été bien accueillie par les gouvernements, qui se sont engagés à accroître leur appui financier au Fonds. Le fait que les contributions versées au Fonds depuis 1981 ont atteint 105 millions de dollars environ, soit les deux tiers du total des ressources obtenues par le Fonds pendant ses 15 années d'activité, est une preuve de l'appui croissant dont il bénéficie.

20.42 L'adoption de la méthode des plans directeurs et son acceptation par les pays donateurs comme par les pays bénéficiaires de l'assistance ont, depuis 1983, permis au Fonds d'intensifier ses programmes en Asie, d'étendre ses opérations en Amérique latine, notamment dans les pays de la sous-région andine, et d'entreprendre des activités dans de nouvelles régions, comme les Caraïbes et l'Afrique. Le Fonds mène actuellement des activités entrant dans le cadre de plans directeurs en Birmanie, en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Pakistan et en Thaïlande. En outre, le Fonds appuie également des programmes sectoriels de lutte contre la drogue dans les pays suivants : Afghanistan, Argentine, Bahamas, Bénin, Brésil, Chine, Chypre, Congo, Egypte, Inde, Jamaïque, Jordanie, Malaisie, Malte, Maurice, Nigéria, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Turquie, Yougoslavie et Zimbabwe. Il organise par ailleurs des activités au niveau régional. Dans les Caraïbes, par exemple, le Fonds aide INTERPOL à mettre en place un système de télécommunications destiné à la lutte contre les stupéfiants. A la fin de 1986, le Fonds finançait au total une centaine de projets sectoriels dans 30 pays.

20.43 On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des opérations de financement du Fonds entre 1971 et 1987, réparties entre les éléments suivants : activités de coopération technique (par secteur), remboursement aux agents d'exécution de leurs dépenses d'appui aux programmes et financement de la mise au point des programmes et de l'administration du Fonds.

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Opérations de financement	1971-1985 Montant effectif	1986-1987 Montant prévu	Total
A. Activités de coopération technique			
i) Renforcement des moyens de contrôle	27 574,2	9 268,0	36 842,2
ii) Réduction de la demande illicite	11 052,3	6 048,0	17 100,3
iii) Réduction de l'offre illicite	25 107,7	17 230,2	42 337,9
iv) Recherche	4 855,6	306,0	5 161,6
v) Coordination avec le PNUD (à compter de 1979)	4 268,0	2 045,0	6 313,0
Total partiel	72 857,8	34 897,2	107 755,0
B. Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	3 616,5 a/	3 100,0	6 716,5
C. Mise au point des programmes et administration du Fonds			
i) Division des stupéfiants et autres organismes des Nations Unies	3 523,7	-	3 523,7
ii) Secrétariat du Fonds (y compris l'évaluation des projets)	6 876,1	1 690,2	8 566,3
Total partiel	10 399,8	1 690,2	12 090,0
TOTAL GENERAL	86 874,1	39 687,4	126 561,5

a/ De 1981 à 1985.

20.44 Au 30 septembre 1986, le montant cumulé des ressources mises à la disposition du Fonds depuis sa création se chiffrait à 173 883 731 dollars, dont 104 000 395 dollars représentaient les contributions versées par 85 gouvernements et 69 083 336 dollars les contributions annoncées mais non réglées.